

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

EXANE PLEIADE PERFORMANCE – PART P (CODE ISIN: FR0010402990)
Fonds d'investissement à vocation générale nourricier d' Exane Pléiade Fund
FIA soumis au droit français
La société de gestion est EXANE ASSET MANAGEMENT

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion : A travers une stratégie long/short actions réalisée dans Exane Pléiade Fund (le « FCP Maître ») et, l'utilisation de contrats financiers destinés à créer une exposition de l'ordre de 160% sur son fonds maître, Exane Pléiade Performance (ci-après le « FCP ») vise à réaliser une performance absolue, régulière et peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles.

L'objectif de gestion du FCP Maître vise à réaliser une performance absolue, régulière et peu corrélée avec les classes d'actifs traditionnelles.

Stratégie d'investissement : Le FCP est un fonds nourricier qui investit la totalité de son actif net dans Exane Pléiade Fund (ci-après le « FCP Maître »).

Univers d'investissement : Pour construire sa stratégie long/short equity, le FCP investit exclusivement dans son FCP Maître, fonds d'investissement à vocation générale. Le FCP Maître est géré de manière discrétionnaire en fonction des anticipations de la société de gestion. La construction du portefeuille du FCP Maître s'effectue directement ou, en règle générale, indirectement par l'investissement dans d'autres organismes de placement collectifs gérés par la société de gestion ou l'une de ses filiales en long/short equity ou en long only, l'exposition directionnelle au risque marchés actions faisant alors l'objet d'une couverture (les « Fonds Sous-Jacents »).

Ces stratégies long / short equity construites directement par le FCP Maître ou indirectement par les Fonds Sous-Jacents consistent à gérer simultanément un portefeuille de positions à l'achat sur des sociétés jugées sous-évaluées, et, en couverture, un portefeuille de positions à la vente sur des sociétés jugées surévaluées.

L'exposition nette au risque marchés actions du FCP Maître évolue entre -5% et 20%.

Capacité d'amplification: Dans le respect d'une limite d'utilisation de 100% de son actif net, le FCP aura recours à des swaps de performance négociés de gré à gré lui permettant de bénéficier d'une exposition totale sur le FCP Maître d'au maximum 2 fois son exposition induite par son investissement dans le FCP Maître. Le niveau d'utilisation des instruments financiers à terme sera piloté pour lui permettre de réaliser l'objectif de gestion. Par ailleurs, le FCP pourra détenir à titre accessoire des liquidités.

Le FCP est un OPC de capitalisation.

Durée minimum de placement recommandée : Le FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Faculté de rachat des actions souscrites : les demandes de souscription et de rachat sont reçues par le centralisateur Société Générale chaque jour d'ouverture de la bourse de Paris avant 10 heures (J-1) et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative datée du jour ouvré suivant (J).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



L'indicateur synthétique classe le FCP sur une échelle de 1 à 7 sur la base du contrôle des risques réalisé par la société de gestion qui vise à maintenir une volatilité maximum du FCP inférieure à 8% sur longue période (1,6 fois (niveau d'exposition au FCP Maître) l'objectif de volatilité du FCP Maître à savoir inférieure à 5%). La volatilité historique annualisée observée du FCP est égale à 1,6 fois la volatilité historique annualisée observée du FCP Maître et est inférieure à 5% sur la durée minimum de placement recommandée.

La catégorie de risque associé à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risques ».

L'exposition diversifiée du FCP au risque marchés actions explique le classement du FCP dans cette catégorie. Le FCP est exposé aux mêmes risques que le FCP Maître mais son profil de risque lui est supérieur dans la mesure où il amplifie son exposition en utilisant des contrats financiers.

Le FCP ne comporte aucune garantie sur le capital investi ; il est possible que le capital investi ne soit pas intégralement restitué.

Risques non suffisamment pris en compte par l'indicateur, auxquels l'OPC peut être exposé et pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative:

- **Risque de contrepartie:** Le FCP et les Fonds Sous-Jacents peuvent encourir des pertes au titre de leurs engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur leurs opérations de swaps, de CFD, de contrats à terme, d'emprunt ou de prêt de titres en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles.

- **Risque de crédit :** les Fonds Sous-Jacents sont investis dans des titres émis par des émetteurs de premier ordre qui peuvent néanmoins se retrouver dans la situation où ils ne peuvent pas faire face à leurs engagements.

Pour plus d'informations sur les risques, veuillez vous référer au prospectus de l'OPC.

Les dispositions en matière de souscription/rachat du FCP Maître sont expliquées dans la partie « Conditions de souscription et de rachat » du prospectus du FCP Maître.

FRAIS DE LA PART P

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Max 2,5% acquis au distributeur Maximum 5% acquis à la Société de Gestion*
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué ci-dessus est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	3,53% TTC
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

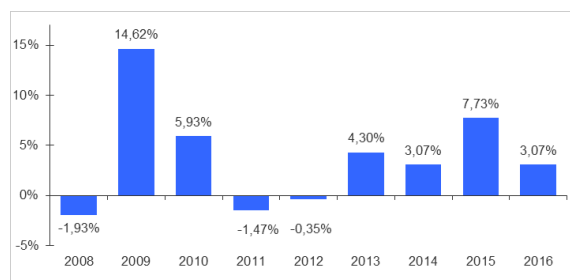
La Part P est éligible à tous souscripteurs, et les chiffres communiqués dans les frais d'entrée et de sortie sont toujours des maximums. Dans certains cas, l'investisseur paie moins. L'investisseur pourra obtenir de son conseiller la communication du montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) La commission de 5% maximum acquise à la Société de Gestion est appliquée lorsque la Société de Gestion souhaite réguler la croissance des actifs sous gestion du fonds.

Le taux de frais courants indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2016. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants intègrent les frais directs prélevés au niveau du FCP et les frais indirects (notamment, les commissions de performance) prélevés au niveau des Fonds Sous-Jacents du FCP Maître. Les frais courants ne comprennent pas les frais d'intermédiation.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la section intitulée « Informations concernant les frais, les commissions et la fiscalité » à la page 10 du prospectus.

PERFORMANCES PASSES DE LA PART P



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

- La date de lancement de la part P du FCP est le 31 janvier 2007.
- Les frais et commissions sont inclus dans les performances exprimées.
- Les performances affichées sont calculées en euros.

INFORMATIONS PRATIQUES

Les prospectus, rapports annuel et semestriel du FCP ainsi que toute information pratique telle que la valeur liquidative à jour des parts sont disponibles au siège social du FCP ainsi que sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante :

[http://www.exane-am.com/fr/fonds/pleiade performance](http://www.exane-am.com/fr/fonds/pleiade%20performance)

Les prospectus, rapports annuel et semestriel du FCP Maître ainsi que toute information pratique telle que la valeur liquidative à jour des parts sont disponibles au siège social du FCP Maître ainsi que sur le site internet de la société de gestion à l'adresse suivante : [http://www.exane-am.com/fr/fonds/pleiade fund](http://www.exane-am.com/fr/fonds/pleiade%20fund)

Dépositaire, conservateur, établissement en charge de la centralisation des ordres de souscription et de rachat par délégation de la société de gestion et établissement en charge de la tenue des registres de parts :

Société Générale

Siège social : 29, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
Adresse de la fonction de dépositaire: 75886 Paris Cedex 18
Adresse de la fonction de centralisation des ordres et de tenue des registres : 32, rue du Champ de Tir – 44000 Nantes

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet d'Exane Asset Management à l'adresse suivante : www.exane-am.com/sites/default/files/eamdocs/EAM-PR.pdf ; un exemplaire papier de la politique de rémunération et des avantages est mis à disposition gratuitement sur demande.

Les investisseurs sont avertis que la législation fiscale de l'état membre d'origine du FCP peut avoir une incidence sur leurs situations fiscales personnelles.

La société de gestion ne peut être tenue responsable que des informations contenues dans ce document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Le FCP est agréé en France et a été autorisé à la commercialisation par l'autorité de régulation française, l'Autorité des marchés financiers. La société de gestion Exane Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP01015.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 mai 2017.